

Distr. générale
28 janvier 2010
Français
Original: anglais

Rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts sur la collecte de données tenue à Vienne du 12 au 15 janvier 2010

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 52/12 de la Commission des stupéfiants, le groupe d'experts sur la collecte de données s'est réuni à Vienne du 12 au 15 janvier 2010.

II. Recommandations adoptées par le groupe d'experts sur la collecte de données

2. Le groupe d'experts sur la collecte de données a adopté les recommandations suivantes.

3. Le groupe d'experts sur la collecte de données a recommandé qu'un projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels, qui comprendrait quatre parties mais serait considéré comme un seul outil général de collecte des données, tel que modifié à la réunion, soit soumis pour examen à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session (voir E/CN.7/2010/15/Add.1 à 4). Il a aussi recommandé que, conformément à la résolution 52/12 de la Commission, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) engage un processus consultatif avec les États Membres. Il a en outre recommandé que le projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels soit communiqué aux États Membres dans les six langues officielles de l'ONU et que les observations supplémentaires soient compilées dans un document qui serait présenté à la Commission à sa cinquante-troisième session.

4. En plus des recommandations susmentionnées, le groupe d'experts sur la collecte de données a adopté les recommandations suivantes, examinées par les participants à la réunion au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour.



Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations

5. Les recommandations suivantes ont été formulées concernant la révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations:

a) Chaque État Membre devrait nommer un point de contact pour réunir les données et informations relatives aux drogues illicites. La transmission de ces données et informations à l'UNODC devrait se faire conformément aux lois et réglementations internes. La liste des points de contact pourrait être actualisée par le Secrétariat;

b) La collaboration entre les organisations régionales et internationales devrait être encouragée en vue de renforcer la cohérence et la compatibilité des méthodes et approches utilisées pour la collecte de données sur la situation mondiale en matière de drogues;

c) Des ressources importantes étant en jeu, une proposition chiffrée devrait être soumise pour examen à la Commission des stupéfiants, à sa cinquante-troisième session. Cette proposition présenterait brièvement une stratégie pour la mise au point d'un mécanisme de communication d'informations sur Internet et la fourniture d'un appui technique aux utilisateurs du système;

d) Tous les documents relatifs à la collecte de données devraient être traduits dans les six langues officielles de l'ONU. Les traductions devraient en particulier rendre la signification précise de tous les termes techniques.

Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations

6. Le renforcement des capacités, notamment par une formation visant à aider les États à remplir le projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels, devrait être une priorité si l'on veut améliorer la quantité et la qualité des données.

III. Organisation de la réunion

A. Ouverture et durée de la réunion

7. Le groupe de travail d'experts sur la collecte de données s'est réuni du 12 au 15 janvier 2010, conformément à la résolution 52/12 de la Commission des stupéfiants. Le Président de la cinquante-troisième session de la Commission a fait une déclaration liminaire. Le Président élu du groupe de travail d'experts a lui aussi fait une déclaration. Le Secrétaire a présenté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux (UNODC/CND/EG.1/2010/1).

B. Participation

8. Ont participé à la réunion des représentants de 51 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et huit observateurs d'organisations intergouvernementales. Une liste des participants figure dans le document UNODC/CND/EG.1/2010/INF.1.

C. Élection du Bureau

9. À sa 1^{re} séance, le 12 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après:

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>	<i>Membre élu</i>
<i>Président:</i>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Ulises Canchola Gutiérrez (Mexique)
<i>Première Vice-Présidente:</i>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Louisa Degenhardt (Australie)
<i>Rapporteur:</i>	Groupe des États d'Afrique	Kenjika Linus Ekedede (Nigéria)

D. Adoption de l'ordre du jour

10. À sa 1^{re} séance, le groupe d'experts a adopté par consensus son ordre du jour provisoire (UNODC/CND/EG.1/2010/1), qui était le suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations.
4. Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations.
5. Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations.
6. Conclusions et recommandations.
7. Adoption du rapport.

E. Documentation

11. La liste des documents dont le groupe d'experts sur la collecte de données était saisi figure à l'annexe du présent rapport.

F. Clôture de la réunion

12. Le Président a fait une déclaration finale, dans laquelle il s'est félicité de l'excellente coopération des participants et de l'esprit constructif dont ils ont fait preuve lors des délibérations, et a remercié en leur nom le Secrétariat pour sa préparation technique et ses contributions ainsi que pour le bon déroulement de la réunion.

IV. Délibérations

A. Contenu et structure du projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels

13. À ses cinq premières séances, du 12 au 14 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations".

14. À cette fin, le groupe d'experts était saisi des documents suivants:

a) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie I (UNODC/CND/EG.1/2010/2);

b) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section A (UNODC/CND/EG.1/2010/3);

c) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section B (UNODC/CND/EG.1/2010/4);

d) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie III (UNODC/CND/EG.1/2010/5);

e) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie IV (UNODC/CND/EG.1/2010/6).

1. Partie I. Cadre législatif

15. À sa 1^{re} séance, le 12 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations". Il était saisi du "Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie I" (UNODC/CND/EG.1/2010/2).

16. Quelques États Membres ont dit regretter que le processus de consultation ayant conduit à la réunion du groupe d'experts sur la collecte de données n'ait pas été plus large et plus inclusif, et que les documents à examiner à la réunion n'aient pas été fournis plus tôt. À cet égard, plusieurs représentants ont souligné que leurs observations étaient préliminaires et que les États Membres auraient besoin de plus de temps pour analyser le projet de questionnaire, y compris les définitions et les classes de drogues. Le Secrétariat a fait observer que les travaux préparatoires de la réunion avaient été menés sans aucune ressource extrabudgétaire et dans des délais relativement courts. Certains représentants ont fait observer que le rapport récapitulatif des recommandations issues de la réunion de groupe d'experts informelle tenue en juillet 2009 qui avait été distribué aux représentants en tant que document de séance et devait être affiché sur le site Web de l'UNODC aurait dû être communiqué immédiatement après la réunion. Les États Membres auraient pu soumettre leurs observations et questions par courrier électronique, sans que des ressources supplémentaires ne soient nécessaires.

17. Des représentants ont fait une série d'observations sur la structure, la présentation et la formulation des questions, ainsi que sur les différentes options de réponse. Ces observations ont été incorporées, autant que possible, dans une nouvelle version du projet de questionnaire révisé.

2. Partie II. Programmes

18. À sa 4^e séance, le 13 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations". Il était saisi des documents suivants:

a) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section A (UNODC/CND/EG.1/2010/3);

b) Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section B (UNODC/CND/EG.1/2010/4).

19. Le Secrétariat a indiqué que le texte de ces documents était un avant-projet et que les observations étaient particulièrement appréciées. Compte tenu de la nature technique des discussions, le Président a demandé que les modifications proposées soient autant que possible communiquées au Secrétariat par écrit.

20. Quelques représentants ont déclaré que, s'ils étaient disposés à examiner, à titre préliminaire, les documents proposés, ils souhaiteraient les étudier plus avant après la réunion. Des représentants ont signalé un certain nombre d'erreurs typographiques et noté que les options de réponse semblaient parfois apparaître dans le désordre. Conformément à la recommandation concernant les parties I, III et IV du questionnaire, il a été proposé d'ajouter une liste de définitions convenues dans les sections A et B de la deuxième partie.

21. Un certain nombre de représentants ont souhaité mieux comprendre les liens entre les questions proposées et la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. On a noté que, si les questions proposées se fondaient sur les principes énoncés dans la Déclaration, il n'était pas toujours possible de relier certaines questions à des paragraphes spécifiques de la Déclaration. Certains des principes sous-tendant les questions proposées ont été brièvement passés en revue par le Secrétariat et plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de s'aligner sur des organismes régionaux et internationaux. Quelques représentants ont proposé de déplacer des questions vers d'autres parties du projet révisé de questionnaire où elles seraient plus appropriées; ces propositions ont été dûment notées.

22. Des représentants ont fait une série d'autres recommandations sur les modifications à apporter à la structure et à la présentation des questions, aux options de réponse qui y figurent, et à leur formulation. Plusieurs représentants ont notamment estimé qu'il n'était pas nécessaire de garder la section B de la deuxième partie et ont proposé qu'elle soit déplacée vers d'autres parties du questionnaire. Toutes ces recommandations ont été dûment notées et incorporées, autant que possible, dans un deuxième projet de questionnaire.

3. Partie III. Ampleur, caractéristiques et tendances de l'usage de drogues

23. À sa 2^e séance, le 12 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations". Il était saisi du "Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie III" (UNODC/CND/EG.1/2010/5).

24. Le Secrétariat a donné un aperçu des travaux préparatoires menés pour la réunion du groupe d'experts et a appelé l'attention sur quelques modifications majeures qu'il est proposé d'apporter à la partie III du questionnaire destiné aux rapports annuels, notamment l'adoption d'un format électronique (tableur Excel) permettant une collecte améliorée de métadonnées et les modifications proposées aux catégories de drogues.

25. Des représentants ont proposé d'apporter des modifications à la formulation, à la présentation ou aux options de réponse aux questions. Toutes les observations ont été dûment notées et, autant que possible, incorporées à la version révisée du projet de questionnaire, qui a été présentée aux représentants pour commentaires.

4. Partie IV. Ampleur, caractéristiques et tendances de la culture, de la fabrication et du trafic de drogues

26. À sa 3^e séance, le 13 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Contenu et structure d'un système révisé, simple et efficace, de communication d'informations". Il était saisi du "Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie IV" (UNODC/CND/EG.1/2010/6).

27. Il a été noté que certaines des questions qui concernaient la troisième partie du questionnaire révisé valaient aussi pour la quatrième partie, notamment l'introduction, les définitions, les catégories de drogues et l'identification des points de contact.

28. Plusieurs délégués se sont demandés si cette partie du questionnaire risquait de faire inutilement double emploi avec les données réunies par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) concernant la fabrication illicite et les précurseurs chimiques et avec les informations fournies au titre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En outre, les termes employés dans la section relative à la fabrication illicite prêtaient à confusion. Il a été convenu que le Secrétariat coordonnerait ses efforts avec l'OICS pour réduire au minimum les doubles emplois et préciser les termes employés.

29. Dans un souci d'harmonisation, il a été suggéré que les définitions relatives à la prévention du crime proposées dans le questionnaire soient soumises au groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données relatives à la criminalité, qui devait se réunir à Buenos Aires du 8 au 10 février 2010.

30. Des représentants ont proposé d'apporter des modifications à la formulation, à la présentation ou aux options de réponse aux questions. Toutes les observations ont été dûment notées et, autant que possible, incorporées à la version révisée du questionnaire, qui a été présentée au groupe d'experts pour commentaires.

B. Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations

31. À sa 6^e séance, le 14 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 4 de l'ordre du jour "Révision du mécanisme de collecte

et de communication d'informations". Il était saisi du document "Révision de la procédure de collecte de données et activités préparatoires en vue de l'élaboration d'un nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels" (UNODC/CND/EG.1/2010/7).

32. Comme dans le document UNODC/CND/EG.1/2010/7, les représentants ont pris acte de quelques obstacles rencontrés au niveau mondial dans la collecte de données relatives aux drogues illicites, notamment les lacunes importantes qui existent dans les données et les principaux problèmes techniques. Ils ont également pris note des difficultés techniques liées à la transmission et au traitement des données sur les drogues illicites.

33. Les représentants ont massivement appuyé la proposition d'identifier des points de contact pour les États Membres, sauf si ces derniers optaient pour une autre solution. Ils ont estimé qu'il était utile que ces points de contact aient les compétences techniques requises et qu'il importait que la communication soit toujours transparente et passe par la voie diplomatique.

34. Le groupe d'experts a souligné qu'il était important d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence entre les organisations internationales et il a invité l'UNODC à coordonner la mise au point définitive de l'outil de collecte de données en collaboration avec les organismes compétents comme l'OICS, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

35. Les représentants ont examiné les avantages qu'il y avait à adopter une interface électronique pour la collecte de données et ont reconnu que, dans l'idéal, la collecte de données devrait pouvoir se faire en ligne. Ils ont fait observer qu'en mettant au point une telle interface, il serait important de tenir pleinement compte de toute la gamme des technologies disponibles, et ils ont proposé d'examiner à cet égard ce que l'on pouvait tirer de l'expérience acquise à l'UNODC et dans d'autres organisations régionales et internationales dans la mise en œuvre d'outils similaires. Ils ont par ailleurs souligné que, si un tel système pouvait être avantageux, il ne devrait pas être adopté aux dépens des efforts de renforcement des capacités aux niveaux régional et mondial.

36. Les représentants ont insisté sur la nécessité d'assurer la traduction du questionnaire et des documents connexes dans les six langues officielles de l'ONU. Les traductions devraient en particulier rendre la signification précise de tous les termes techniques.

37. Quelques représentants ont noté qu'il fallait assurer la transparence des données, en utilisant autant que possible les données et statistiques officielles communiquées ou certifiées par les autorités gouvernementales. D'autres représentants ont déclaré que cela n'était pas toujours possible et qu'il fallait, par conséquent, envisager de recourir à d'autres sources de données. Des représentants ont également souligné l'importance de la transparence dans la communication de données relatives aux drogues illicites, en particulier en ce qui concerne la nature des sources des données utilisées pour générer des informations sur la situation mondiale en la matière.

38. Une délégation a déclaré qu'un comité de rédaction devrait être établi pour aider l'UNODC à traiter les recommandations de la réunion d'experts en vue de la

cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants. Des représentants ont noté que la création d'un tel comité s'inscrivait dans le cadre du mandat confié à l'UNODC et que l'une de ses fonctions principales serait d'harmoniser la terminologie utilisée dans le questionnaire. On a également noté qu'il était essentiel que le comité coordonne ses efforts avec l'OICS et d'autres entités régionales et internationales en vue de l'harmonisation de la terminologie et des indicateurs.

C. Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations

39. À sa 6^e séance, le 14 janvier 2010, le groupe d'experts sur la collecte de données a examiné le point 5 de l'ordre du jour "Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations". Il était saisi d'un document de séance intitulé "Capacity-building in the field of illicit drug data collection" (UNODC/CND/EG.1/2010/CRP.1) (en anglais uniquement).

40. Le groupe d'experts a examiné l'importance du renforcement des capacités et a reconnu que les activités d'appui devraient répondre aux besoins particuliers de chaque pays. Il a souligné également que les pays bénéficiaires devraient toujours donner leur accord avant que des activités de renforcement des capacités puissent être menées.

41. Plusieurs représentants ont mis en avant que, pour mieux cibler l'assistance, il conviendrait à titre prioritaire de procéder à une évaluation des pays et des régions et d'identifier leurs besoins spécifiques.

42. Plusieurs représentants ont également mentionné les avantages qu'il y avait à tirer parti des activités en cours. Ils ont souligné qu'une méthodologie commune avait été élaborée dans certains domaines et qu'elle devrait être appuyée.

43. Plusieurs représentants ont souligné qu'il pourrait être utile que les points de contact techniques restent en contact dans le cadre de réseaux, de visites ou de réunions, afin d'échanger des données d'expérience et de contribuer aux efforts de renforcement des capacités.

44. Quelques représentants ont proposé d'étudier, dans le cadre de la Commission, la création d'un groupe directeur avec une représentation régionale appropriée pour conseiller l'UNODC dans le domaine du renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de données sur les drogues illicites. Les représentants ont noté qu'un tel groupe directeur devrait tout d'abord évaluer les capacités actuelles des pays et les problèmes qu'ils rencontrent. Les membres du groupe directeur devraient être choisis sur la base de critères objectifs. Les États Membres examineraient l'intérêt de cette proposition à la cinquante-troisième session de la Commission.

D. Conclusions et recommandations

45. À ses 7^e et 8^e séances, le 15 janvier 2010, le groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour "Conclusions et recommandations", en combinaison avec l'adoption du rapport. Au titre de ce point, le Président a noté que le groupe d'experts sur la collecte de données avait examiné les quatre parties du projet révisé

de questionnaire destiné aux rapports annuels. Les représentants avaient entrepris cette révision dans le but d'améliorer et de simplifier le questionnaire de façon à disposer, sur tous les aspects pertinents de la situation mondiale en matière de drogues, de données précises, fiables et comparables sur le plan international, et en conformité avec les dispositions de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et d'autres instruments internationaux pertinents. Le groupe d'experts avait toutefois insisté sur le caractère préliminaire des observations et modifications faites pendant la réunion. Le Président a donc recommandé que, conformément à la résolution 52/12 de la Commission, le Secrétariat poursuive ses consultations avec les États Membres. À cette fin, le Secrétariat communiquerait le projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels aux États Membres dans les six langues officielles de l'ONU pour qu'ils fassent des observations supplémentaires. Ces dernières seraient compilées dans un document destiné à être présenté à la Commission à sa cinquante-troisième session, avec le présent rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts. Le groupe d'experts a fait siennes ces recommandations.

46. Les recommandations faites par le groupe d'experts et adoptées à la réunion concernant le mécanisme de collecte et de communication d'informations sont énoncées dans les paragraphes 1 à 5 ci-dessus.

E. Adoption du rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts

47. À ses 7^e et 8^e séances, le groupe d'experts sur la collecte de données a adopté le rapport sur les travaux de sa réunion, y compris ses conclusions et recommandations, ainsi que le projet révisé de questionnaire (UNODC/CND/EG.1/2010/8/Add.1 à 4), devant être présentés à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session.

Annexe

Documents dont le groupe d'experts sur la collecte de données était saisi

<i>Document</i>	<i>Ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
UNODC/CND/EG.1/2010/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
UNODC/CND/EG.1/2010/2	3	Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie I
UNODC/CND/EG.1/2010/3	3	Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section A
UNODC/CND/EG.1/2010/4	3	Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie II – section B
UNODC/CND/EG.1/2010/5	3	Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie III
UNODC/CND/EG.1/2010/6	3	Projet de questionnaire destiné aux rapports annuels: partie IV
UNODC/CND/EG.1/2010/7	4	Révision de la procédure de collecte de données et activités préparatoires en vue de l'élaboration d'un nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels
UNODC/CND/EG.1/2010/L.1 et Add.1 à 3	7	Projet de rapport
UNODC/CND/EG.1/2010/CRP.1	5	Capacity-building in the field of illicit drug data collection